

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_014**

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN
AGENT DE CREULLY-SUR-SEULLES**

Séance du 16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 10 février 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Gérard PICCAND (suppléant de Patrick LAVARDE), Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Vincent DAUCHY
 Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
 Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
 Gérard MARCIA a donné pouvoir à Lysiane LEDUC DREAN
 Alain PAYSANT donne pouvoir à Alain MARIE
 Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
 Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Christian GUESDON*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité (1 abstention).

**DEL2023_014 : CONVENTION DE MISE Á DISPOSITION D'UN AGENT DE
CREULLY-SUR-SEULLES**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent de Creully-sur-Seulles,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 février 2023.

Considérant la mutation d'un agent intercommunal vers la commune de Creully-sur-Seulles.

Considérant que la communauté de communes sollicite sa mise à disposition à raison de 5/35^{ème}, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, afin qu'il puisse continuer à assurer ses missions d'agent de prévention au sein de Seulles Terre et Mer.

Entendu la présentation de Madame LECONTE, vice-présidente en charge des ressources humaines.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent de Creully-sur-Seulles à raison de 5/35^{ème} pour assurer les missions d'agent de prévention au sein de la communauté de communes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,


 Le PRESIDENT
 Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN